

FLASH INFO ETABLISSEMENTS SPORT

Vendredi 6 septembre 2019 – n° 275

Les pièces associées à ce numéro du flash info sont téléchargeables à partir du lien suivant :

https://telechargement.sante.gouv.fr/cbeb8cda76d6c16756c0/PJ_n%C2%B0275.zip

Nous vous rappelons que ce lien ne sera actif que 10 minutes environ après la diffusion du flash info et le restera pendant 7 jours.

SPORT DE HAUT NIVEAU

Recrutement Police nationale

Le ministère des sports a développé plusieurs partenariats avec la Police nationale, notamment sur l'accompagnement des sportifs de haut niveau, valides et non valides, ou à travers des actions de formation et de développement que la fédération sportive de la Police nationale met en œuvre dans le cadre de sa convention pluriannuelle d'objectifs.

La Police nationale lance actuellement une campagne de recrutement (8 000 postes ouverts pour plus de 100 métiers) qu'elle souhaite promouvoir auprès des acteurs du monde sportif : sportifs de haut niveau en activité ou en reconversion professionnelle, sportif en fin de carrière, jeunes sportifs se destinant à l'enseignement du sport, sportifs tout niveau licenciés d'une fédération sportive.

Loyauté, respect, dépassement de soi, exemplarité... sont les valeurs du monde sportif qui rencontrent celles de la Police nationale et c'est pour cette raison que la Direction du recrutement et de la formation s'engage auprès des différents acteurs du milieu sportif en vue de promouvoir les métiers de la police.

Le programme « **Objectif Police** » permet à des jeunes intéressés par les métiers de la Police, de dialoguer en direct avec des policiers via une plateforme numérique.

Ce programme de recrutement est susceptible d'intéresser différents sportifs fréquentant les établissements du réseau « Grand INSEP » auprès desquels nous vous invitons à diffuser largement ces informations.

[Informations sur les conditions de recrutement aux métiers de gardien de la paix et d'adjoints de sécurité.](#)

- **Ouverture du recrutement des gardiens de la paix**

La brochure « [GARDIEN DE LA PAIX](#) » présente les missions, la formation, les conditions d'accès, les étapes du recrutement, les épreuves, la carrière. Voir également [Affiche-3](#)

Le concours de gardien de la paix 2019 est ouvert, l'âge n'est pas un frein, recul et suppression de la limite d'âge sont possibles.

Pas de diplôme ? Les équivalences et l'expérience peuvent être prises en compte.

Pour toute question relative aux concours de gardien de la paix de septembre 2019, Il est possible d'échanger en direct avec des policiers sur la plateforme « Objectif Police » : avec un délai de réponse de 1 à 3 jours. Il suffit de créer un compte sur le site [« lapolicenationale recrute.fr »](http://lapolicenationale recrute.fr).

L'internaute peut ainsi poser des questions à l'ambassadeur de son choix (ambassadeurs policiers élèves gardien, formateurs, jury de concours, recruteurs...) et recevoir en retour une notification lorsque la réponse est disponible.

- **Adjoint de sécurité, les conditions de recrutement**

Nous vous invitons à consulter la brochure [« adjoint de sécurité »](#).

Les sélections d'adjoint de sécurité s'opèrent par zone et il convient de se référer à l'agenda correspondant au département choisi en suivant les liens ci-dessous : [Calendrier des concours](#) et [Coordonnées des services de recrutement](#).

Merci d'assurer une transmission de ces éléments aux sportifs, et à leur encadrement, présents au sein de votre établissement.

RESSOURCES HUMAINES

Dématérialisation des bulletins de paye pour les agents en établissements (CREPS, Ecoles, INSEP, MNS et ANS)

Comme prévu, les agents des établissements du secteur sport vont très prochainement pouvoir bénéficier de la dématérialisation des bulletins de paie et donc de l'accès sur l'espace numérique sécurisé de l'agent public (ENSAP) de leur bulletin de paie, décompte de rappel et attestation fiscale sous format numérique.

Cette adhésion, qui sera mise en œuvre par les services de la DGFIP en liaison avec la DRH ministérielle, devrait être effective fin octobre/début novembre. A cette date, après activation de son compte Rémunération sur l'ENSAP, l'agent en poste en établissement disposera de son BP sous format numérique.

Afin de préparer au mieux cette échéance, il vous appartient :

- de vérifier et corriger si nécessaire les éléments mentionnés dans le tableau joint au dossier des PJ (EPN sport des MSO) : code paye de l'établissement et nombre d'agents permanents concernés.
- de mentionner dans la colonne vierge, **le nombre indicatif d'agents occasionnels de l'établissement sur une année pour lesquels au moins un bulletin de paye est édité.**

Merci de retourner ce tableau corrigé et complété à ds.a2@sports.gouv.fr **avant le mercredi 11 septembre 2019.**

Nous vous transmettrons le kit d'information (pas à pas de connexion, foire aux questions, gestion des situations dérogatoires...) relatif la dématérialisation des bulletins de paye, destiné aux agents, dans les plus brefs délais.

D'ores et déjà, vous trouverez pour votre information dans le dossier des PJ, l'arrêté du 21 mai 2019 portant application de ce dispositif pour le ministère des affaires sociales et la note de présentation du dispositif présentée en CTM.

Enfin, merci de nous signaler toute difficulté concernant cette opération.

FORMATION PROFESSIONNELLE - EMPLOI

1. Regroupement des responsables des départements formation des établissements publics.

Le regroupement des responsables des départements formation des établissements publics, organisé par le bureau DSC2, se tiendra **le mardi 17 septembre 2019**. L'ordre du jour est comme à l'accoutumée très chargé, avec des sujets traditionnels comme l'analyse des activités de formation et de certification au sein des établissements publics, mais aussi d'autres à la portée tout aussi stratégique comme le dispositif « Parcousup » et les incidences de la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel sur le modèle économique des EPF.

2. Deuxième Webconférence organisée par le RNSPF sur les effets de la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel

Le réseau numérique du service public de formation (RNSPF), dans un souci d'information permanente sur les effets de la loi du 5/09/2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel, vous invite à suivre sa deuxième Webconférence dont l'objet est de « maîtriser les dernières évolutions de la réglementation sur la formation professionnelle continue ».

Cette Webconférence sera animée par madame Alexia Boyeau-Jencourt, docteur en droit et juriste en droit de la formation. Les contenus abordés porteront sur :

- L'évolution de la réglementation sur la qualité et son calendrier de mise en œuvre ;
- Les critères et les modalités d'audit ;
- Les points de vigilance et les conditions de réussite d'une démarche qualité.

Cette Webconférence aura lieu **le jeudi 26 septembre 2019 de 14 heures à 15 heures**. Vous pouvez vous connecter depuis un poste informatique ou un smartphone via un lien qui vous sera envoyé par mail après inscription préalable. Vous aurez accès à la diffusion vidéo et à un tchat en ligne pour poser vos questions.

Les inscriptions sont à adresser à : RNSPF@creps-dijon.sports.gouv.fr

Merci de transmettre cette information aux agents concernés.

3. Maintenir son niveau d'information sur la mise en œuvre de la loi du 5/09/2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel

Le déploiement de la loi du 5/09/2018 amène régulièrement des précisions et des indications précieuses pour les organismes de formation. Nous vous invitons à consulter très régulièrement sur le site du ministère du travail leur guide :

<https://travail-emploi.gouv.fr/demarches-ressources-documentaires/documentation-et-publications-officielles/guides/guide-referentiel-national-qualite>

VIE DES ETABLISSEMENTS

1. Journée technique « sport et territoires » - CREPS IDF le 6 juin 2019

Le 6 juin dernier s'est tenu au CREPS Ile-de-France une journée technique (JT) portant sur la thématique « *Sport et territoires : la politique de la ville, comprendre l'essentiel pour agir mieux et plus dans les quartiers !* ».

46 fédérations et 20 représentants des services déconcentrés ont participé activement à ce regroupement, organisé conjointement par le ministère des sports et le commissariat général à l'égalité des territoires.

Cette première JT s'insère dans un plan d'actions plus large, qui vise à renforcer la cohérence d'intervention de l'ensemble des acteurs qui œuvrent à la réduction des inégalités dans les QPV.

Au regard du bilan très positif de cette opération, nous sommes convaincus de la nécessité de poursuivre avec l'ensemble des acteurs de terrain ce travail d'accompagnement et de sensibilisation aux enjeux des politiques publiques du champ sport.

Aussi, dans la perspective de la programmation d'une seconde journée technique, qui pourra s'organiser sur une thématique différente (éthique, mixité, santé, éducation, insertion professionnelle, économie sociale et solidaire,...), nous ne manquerons pas de vous solliciter afin de recueillir vos besoins.

Vous trouverez dans le dossier des PJ la synthèse des interventions et le PPT des diverses présentations de cette JT.

Merci d'assurer une large diffusion de ces éléments au sein de votre établissement.

2. Communication gouvernementale en période préélectorale

Vous trouverez dans le dossier des PJ la note du directeur du service d'information du Gouvernement relative à la communication gouvernementale en période préélectorale qui doit respecter les dispositions du code électoral.

Outre les ministères (administration centrale et services déconcentrés), elle s'applique également pour les établissements sous tutelle ministérielle.

Nous vous invitons à en prendre connaissance et à être attentif au respect de son contenu dans votre exercice professionnel.

N'hésitez pas à vous faire remonter toute difficulté sur le sujet.

3. Mouvement sur les postes de direction en établissements

Un mouvement significatif sur les emplois de direction des établissements a eu lieu à compter du 1^{er} septembre 2019 :

- Nomination d'Aude REYGADE en qualité de directrice du CREPS des Pays de la Loire
- Nomination d'Edwige BAKKAUS en qualité de directrice du CREPS de Rhône-Alpes
- Nomination de Jérôme ROUILLAUD en qualité de directeur du CREPS de PACA
- Nomination de Gérard BAUDRY en qualité de directeur du CREPS de Bordeaux
- Nomination d'Antoine LE BELLEC, en qualité de directeur adjoint du CREPS de Montpellier, responsable du site de Font-Romeu

De plus, Muriel ROTH assure l'intérim de la direction du CREPS de Toulouse depuis le 5 septembre.

Toute l'équipe de la direction des sports souhaite à chacune et à chacun une bonne prise de fonction.

4. Agenda des établissements

- **Lundi 9 septembre** : date limite retour DAC « charges de personnel »
- **Jeudi 12 septembre** : réunion de l'association des agents comptables des établissements (Paris – Ministère)
- **Jeudi 12 septembre** : temps de travail DRH/DS/Représentants OS aux CAP PS et CTPS sur le mouvement PTP 2019
- **Jeudi 12 septembre** : Réunion du groupe de travail « COP INSEP », organisée par l'INSEP
- **Vendredi 13 septembre** : CA de l'IFCE (Pompadour).
- **Lundi 16 septembre** : point DS/Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) sur les aspects immobiliers des établissements
- **Mardi 17 septembre** : CAP des CTPS
- **Vendredi 20 septembre** : réunion interne DS sur les indicateurs des CREPS

A la semaine prochaine